

5. PAYSAGE – PATRIMOINE - TOURISME

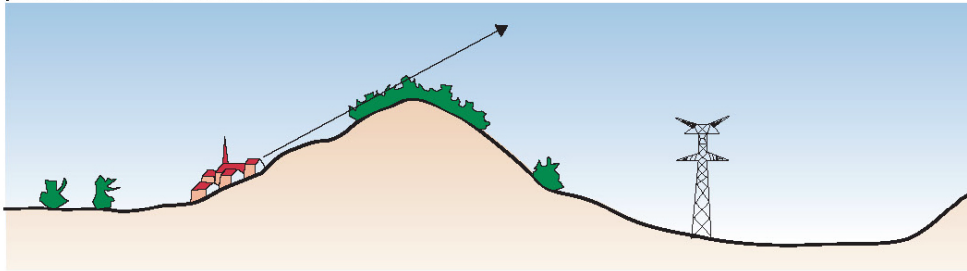
Le paysage de la zone étudiée est largement marqué par les activités humaines. Au cours du temps, ces dernières ont façonné le paysage que l'on peut découvrir aujourd'hui, en valorisant les caractéristiques du territoire. Sur l'ensemble de la zone concernée, on peut identifier un ensemble de caractéristiques communes aux paysages :

- un relief qui, même si les altitudes restent modestes, peut offrir des mouvements assez rigoureux, notamment dans la moitié Nord de la zone d'étude (au-delà de « la côtière Sud du bocage » qui traverse la zone d'étude en suivant une ligne Mortain-Domfront) ;
- un habitat diffus qui est omniprésent, à l'exception des massifs forestiers. Ces habitations, tout comme les villes, villages et hameaux, sont des points privilégiés de découverte du paysage, et constituent en tant que telles une composante du paysage ;
- une agriculture qui valorise la quasi totalité du territoire et qui le marque donc fortement de son empreinte à travers, notamment, l'occupation des sols ;
- un système bocager plus ou moins dense et qui marque globalement tout le territoire.

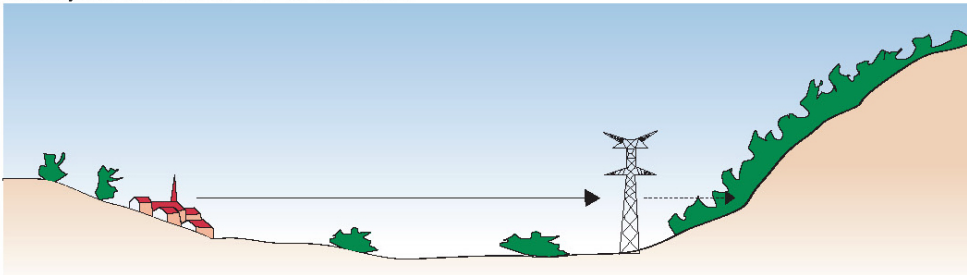
L'ensemble de ce territoire est parcouru par un réseau routier dense qui permet d'accéder et de découvrir visuellement chaque portion de l'espace.

OPPORTUNITES ET CONTRAINTES DE PASSAGE LIEES AU RELIEF

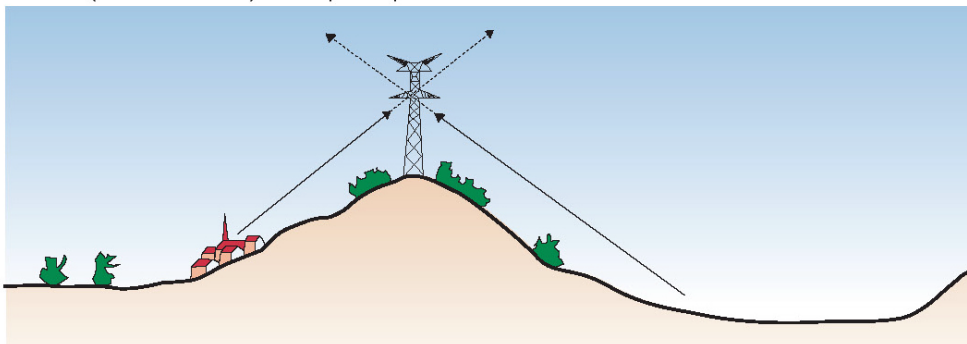
Le mouvement de terrain empêche la vue depuis le village vers le support : le relief joue un rôle de MASQUE VISUEL



Le support se fond sur le versant boisé (couleur sombre), sa perception est floue : le relief joue un rôle d'APPUI VISUEL



Le franchissement du relief peut générer un fort impact visuel, le pylône se détache du ciel (couleur claire) et sa perception visuelle est nette : EFFET DE SILHOUETTE



5.1. COMPOSANTES DU PAYSAGE

5.1.1. RELIEF

Au Nord d'une ligne Mortain-Domfront, le relief est souvent présent et marque le paysage. Au Nord de Vire, il suit une orientation principale Nord-Est/Sud-Ouest. Au Sud, il s'oriente Est/Ouest, le dernier grand mouvement de relief étant constitué par la côte jalonée par les agglomérations de Mortain et de Domfront.

Dans toute cette partie Nord de la zone d'étude, on peut identifier des mouvements de relief significatifs par leur ampleur : tout le territoire est vallonné et formé d'une succession de collines et de vallons.



Le Mont Robin

Au sein de cet ensemble, certaines vallées et notamment celle de la Vire, peuvent s'encaisser et générer des espaces aux caractéristiques très particulières.

Au regard d'un projet de ligne électrique, ce relief est à la fois :

- une opportunité car il offre des mouvements de terrain qui sont susceptibles de masquer l'ouvrage, de limiter les visions vers les supports, d'offrir des appuis visuels... ;
- une contrainte car il est globalement organisé selon des lignes de force qui sont perpendiculaires à la direction générale de l'ouvrage. Il faudra donc que ce dernier franchisse ces différents obstacles topographiques, pouvant générer des effets de silhouette.

5.1.2. HABITAT

L'habitat diffus est présent sur l'ensemble de la zone d'étude. Il occupe le territoire entre les villes, les villages et les hameaux.

Au Sud d'une ligne Mortain-Domfront, il devient progressivement moins abondant, au fur et à mesure que le réseau des villes et villages se densifie.

Cet habitat diffus, ces villages et hameaux, font partie intégrante du paysage. Il n'est pas une portion du territoire où l'on ne voit ou ne devine une maison, un village ou simplement un clocher, un château d'eau. Associé à la forte empreinte de l'agriculture sur le territoire, il conforte l'impression d'un paysage maîtrisé qui ne laisse pas ou plus, de place à l'improvisation de la nature. Cet habitat diffus est une composante à part entière du paysage. Les maisons de pierre (granit, schiste, grès...) aux toits le plus souvent d'ardoise (sauf dans le marais à l'extrême Nord et localement dans le Sud-Est de la zone étudiée), animent et ponctuent le paysage, lui donnant souvent une ambiance de campagne traditionnelle, même si des bâtiments plus récents (stabulations, par exemple) marquent et soulignent les évolutions en cours. Cet habitat traditionnel n'est pas organisé, orienté dans un but de découverte du paysage, de recherche d'une vue ou d'un panorama. Sa logique d'implantation correspond à une préoccupation d'exploitation des terres, de protection contre les intempéries... Il ne bénéficie donc généralement pas de vues ou panoramas étendus sur les paysages environnants (à l'inverse du bâti récent) et ce d'autant plus qu'il est (ou était) enserré dans une maille bocagère et un relief vallonné limitant les découvertes visuelles.



Bâti traditionnel dans la zone d'étude

A proximité des principales agglomérations et des gros bourgs, voire de certains villages, le bâti récent perd sa typicité : les maisons sont d'image plus standardisée. De plus, les zones d'activités marquent le paysage et soulignent les dynamiques en cours.

5.1.3. ACTIVITES AGRICOLES

L'agriculture exploite et valorise l'essentiel de l'espace non bâti. Les boisements sont peu présents, à l'exception de quelques secteurs. Ils sont en règle générale, localisés :

- dans des zones aux pentes plus marquées comme les versants des vallées encaissées ou, par exemple, les reliefs encadrant les vallées de la Vire et de la Souleuvre à l'Est de Tessy-sur-Vire ;
- sur des terres aux caractéristiques peu propices au développement des pratiques agricoles. Ainsi, par exemple, les principales forêts de la Mayenne correspondent à des terres ingrates sur affleurements gréseux.



Au fond, le bois de Boulay

Sur le reste du territoire, les parcelles agricoles aux formes géométriques, encloses par les haies, voient le développement de prairies ou de cultures. Il en résulte une mosaïque souvent fortement structurée par la végétation arborée dont les couleurs et les textures varient au cours des saisons et en fonction des pratiques agricoles.



Bocage entre Caumont l'Eventé et Torigni-sur-Vire

Sur l'ensemble du territoire étudié, l'agriculture est le facteur principal de différenciation et d'évolution du paysage :

- régression de la trame bocagère accompagnée de celle des talus, des chemins creux...



Arrachage de haies

- développement des cultures céréalières et de la maïsiculture au détriment des prairies ;
- construction de silos, de stabulations, de porcheries... qui marquent le paysage par leur volume, leur étendue et leur couleur.



Stabilisation dans les grandes cultures

Localement, notamment dans le secteur de Domfront, les vergers deviennent plus nombreux caractérisant différemment le paysage.



Hauts poiriers (Domfront)



Poiraie (Domfront)

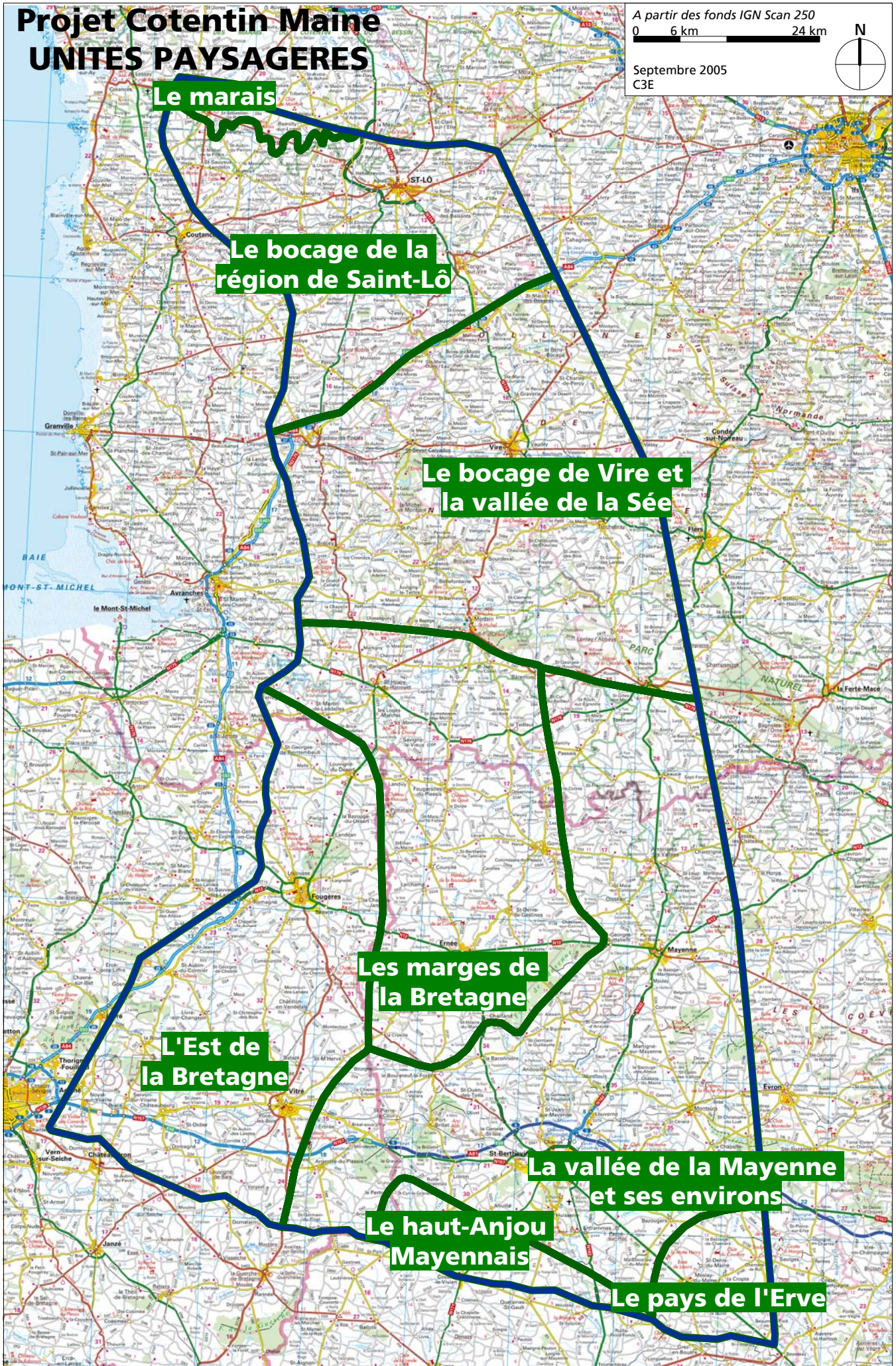
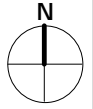
Les évolutions générées par les activités agricoles ont des incidences notables sur le paysage :

- fléchissement du rôle de cloisonnement des vues lié au réseau de haies ;
- modification des ambiances par le remplacement de la prairie par des cultures de céréales et notamment de maïs.

Projet Cotentin Maine UNITES PAYSAGERES

A partir des fonds IGN Scan 250
0 6 km 24 km

Septembre 2005
C3E



5.2. GRANDES UNITES PAYSAGERES

5.2.1. LE MARAIS

L'extrémité Nord de la zone d'étude aux abords de Périers appartient aux marais du Cotentin et du Bessin. Cet espace se caractérise par l'absence quasi totale de relief, par un paysage généralement ouvert où les vues portent souvent jusqu'à l'horizon et l'omniprésence de l'eau perçue directement (fossés...) ou indirectement (végétation de zone humide).



Le marais Saint-Clair (Marchésieux)

Seule, la frange Sud du marais est concernée par la zone étudiée. A ce niveau, les zones planes du marais s'enfoncent entre les premières collines du bocage dont le relief est très peu marqué. Il en résulte une alternance entre un paysage plan et ouvert de marais et un paysage de basses collines bocagères.

La valeur de ces paysages est reconnue : les marais du Cotentin et du Bessin sont au cœur du Parc Naturel Régional du même nom dont l'un des objectifs est bien évidemment la préservation des paysages et leur valorisation par le développement du tourisme. Ces paysages présentent une sensibilité au passage d'une ligne électrique car :

- la végétation et le relief sont insuffisants pour masquer significativement l'ouvrage. Ainsi, comme on le constate pour les lignes à deux circuits 400 000 volts existantes, de longs tronçons de l'ouvrage peuvent être perçus créant un effet de défilement important ;
- l'ambiance naturelle de ces paysages de marais dont la valeur est reconnue par la charte du Parc Naturel Régional, peut contraster avec la connotation standardisée et industrielle d'une ligne électrique.

La charte du Parc Naturel Régional (approuvée en 1998 pour la période 1998-2008) se fixe comme objectif, dans le cadre du programme d'actions, de « *contribuer à l'intégration des réseaux de distribution et de transport* ». Il y est notamment précisé que « *lorsque l'enfouissement n'est financièrement pas réalisable, des mesures d'accompagnement permettront de supprimer des réseaux aériens actuels en traversée de marais ou dans des secteurs sensibles au plan paysager* ».

5.2.2. LE BOCAGE DE LA REGION DE SAINT-LO

Au Nord, cette grande unité paysagère est limitée, à l'Ouest, par les marais du Cotentin et du Bessin et, à l'Est, par la limite de la zone d'étude. Au Sud, elle vient buter sur la côtière orientée Nord-Est/Sud-Ouest entre Villedieu-les-Poêles et le Bény-Bocage.

Au niveau de Saint-Lô, cette unité est traversée du Nord au Sud par la vallée encaissée de la Vire, vallée qui constitue une sous-unité paysagère bien définie. Elle se prolonge vers l'Est par les gorges de la Vire (cf infra).

L'unité paysagère du bocage se caractérise par :

- l'omniprésence du bâti diffus qui est réparti sur l'ensemble de ce territoire ;
- la rareté des boisements. Outre les versants pentus de la Vire et de ses affluents, seuls quelques boisements ponctuent ce territoire (bois de Soulles, bois de Moyon...), jouant ainsi un rôle modeste dans le paysage et ce d'autant plus qu'ils sont en quelque sorte « absorbés » par le réseau de haies, leurs lisières seules étant perceptibles ;
- un relief complexe de collines et de vallons déterminé par un chevelu hydrographique dense. De ce relief confus émergent quelques lignes de force en creux (vallées de la Vire et de ses affluents, de la Drôme, de la Soulles...) et en bosse (crêtes de Cerisy-la-Salle/bois de Soulles, de Camprond, de Caumont l'Eventé, de Saint-Jean-des-Baisants...). Dans ce territoire, les villes et villages sont implantés dans les vallées à Saint-Lô, Torigni-sur-Vire, Tessy-sur-Vire, Marigny...) aussi bien que sur des points hauts et dominants (Caumont l'Eventé, Saint-Jean-des-Baisants, Cerisy-la-Salle...) ;
- un bocage qui couvre l'ensemble du territoire. Selon les secteurs, il est plus ou moins dense et plus ou moins ponctué de vergers de plein champ. Associé au relief, il établit un cloisonnement efficace du territoire, bloquant relativement rapidement les visions. Il en résulte une profondeur très variable des vues, en fonction de la densité des haies et de la position topographique et donc une grande diversité des visions et des ambiances au sein du paysage bocager.

Si l'habitat diffus reste une constante sur tout ce territoire, les variations spatiales dans les formes du relief et la densité des haies du bocage conduisent à distinguer trois sous-unités.

■ L'EST DE LA VALLEE DE LA VIRE

A l'Est de Saint-Lô et de la vallée de la Vire, le relief présente des formes plus douces et mieux structurées, plus lisibles aussi qu'à l'Ouest. Il s'articule autour de grands et amples mouvements de terrain orientés du Nord-Est au Sud-Ouest et traversés par la large vallée évasée de la Drôme, d'orientation Nord-Sud. Les dénivelés sont notables (souvent supérieurs à 100 m) mais les versants sont régulièrement inclinés en pente douce. A l'exception de certains secteurs (Saint-Jean-des-Baisants, Saint-Pierre-de-Semilly), le bocage est assez lâche, laissant place notamment aux grandes cultures.



Paysage ouvert vers Torigni-sur-Vire



et entre Saint-Lô et Caumont l'Eventé

Ce paysage permet souvent des inter-visibilités de versant à versant, même à grande distance. Les clochers, les châteaux d'eau constituent des repères, des points particuliers qui attirent et focalisent le regard.



Vue sur Torigni-sur-Vire

■ L'OUEST DE LA VALLEE DE LA VIRE

A l'Ouest de la vallée de la Vire, le relief est plus confus, même si les lignes de force restent orientées Nord-Est/Sud-Ouest. Les pentes sont généralement plus soutenues. De nombreux vallons entaillent les versants, générant une alternance complexe de creux et de bosses. La maille bocagère est globalement plus dense. L'ambiance agreste de ces paysages est marquée, même si l'on sent que les prairies régressent au profit des grandes cultures. Vers le Sud, le relief est mieux structuré : le Mont Robin domine et offre de vastes panoramas vers la Suisse Normande à l'Est et, par temps clair, vers l'Ouest, jusqu'à l'océan. Il se prolonge vers le Nord-Est et le Sud-Ouest par une côtière marquée sur laquelle est implanté Percy qui domine un vaste espace bocager au relief peu marqué. A l'Ouest du Mont Robin, l'abbaye d'Hambye est implantée en bordure de la Sienne au niveau de la confluence du ruisseau de la Doguette. Le monument, associé au paysage qui l'entoure, constitue un ensemble remarquable dont la valeur est confirmée par le classement à l'inventaire des sites (23 septembre 1987).



Le Mont Robin



Vue dominante (Moncuit)



Abbaye d'Hambye

■ LA VALLEE DE LA VIRE

La vallée de la Vire, au Nord et au Sud de Saint-Lô constitue une sous-unité paysagère particulière de ce territoire bocager. Au sortir de ses gorges (cf unités suivantes), la Vire s'oriente vers le Nord. La rivière et ses affluents entaillent le relief vallonné du bocage : localement, des points de vue remarquables permettent de découvrir la vallée. Le principal est celui des Roches de Ham qui domine un méandre herbeux, calme et solitaire de la Vire. Le contraste entre la verticalité, la minéralité des roches et l'horizontalité, la couleur verte du méandre est saisissant. Ce site, tout comme le château de l'Angotière et ses environs, est classé à l'inventaire des sites.



Vue dominante sur la Vire aux Roches de Ham

Dans cet espace, les enjeux paysagers sont liés à :

- la présence de sites remarquables et reconnus : abbaye d'Hambye, Roches de Ham, château de l'Angotière... De nombreux autres édifices remarquables ponctuent le territoire et valorisent le paysage ;
- la topographie et notamment :
 - aux principales lignes de crêtes et ruptures de pente. Le franchissement de ces reliefs génère des effets de silhouette (pylônes se détachant sur le fond du ciel) qui sont perceptibles à grande distance, comme on découvre aujourd'hui les châteaux d'eau ou les clochers ;
 - à la traversée de la vallée de la Vire qui constitue un espace remarquable en raison de son encaissement et de la qualité de ses paysages.

A l'aval de Saint-Lô, l'altitude du plateau schisteux s'abaisse, la Vire est moins encaissée. Les versants connexes aux versants en pente douce sont couverts de prairies, de cultures et parsemés de hameaux et de fermes. Le paysage de la vallée de la Vire est ici moins pittoresque qu'à l'amont de Saint-Lô.

■ LES RELIEFS ENCADRANT LES GORGES DE LA VIRE ET DE LA SOULEUVRE

Cette sous-unité est limitée au Sud par une ligne Est/Ouest de collines boisées : bois de la Boulaie, colline du Bény-Bocage, de Saint-Martin-Don, les Monts de Méro... Elle constitue une limite visuelle nette, soulignée par les boisements, pour les vues depuis l'unité suivante.

Cette ligne de collines est entaillée par la Vire et ses affluents, la Souleuvre et le Roucamp.

Cette sous-unité paysagère se caractérise par :

- un bocage éclairci, notamment sur les zones planes, qui, associé à la vigueur relative du relief, offre souvent des vues panoramiques ;
- les cours encaissés de la Vire et de la Souleuvre (dénivelé de 100 m, voire plus) ainsi que de leurs affluents (la Petite Souleuvre, le Coucherçon, le Roucamp...). Il en résulte un relief montueux où les pentes sont souvent accentuées. Les vallées, et notamment les gorges de la Vire au fond desquelles la rivière serpente, offrent des paysages pittoresques valorisés par un itinéraire touristique (circuit des gorges de la Vire). La Souleuvre dans ses gorges, et son viaduc, constituent également un pôle de fréquentation touristique et sportive ;



Gorges de la Vire



Vallée de la Souleuvre

- un bâti diffus moins densément réparti dans le bocage que dans d'autres secteurs ;
- la présence de boisements qui couvrent les versants des reliefs orientés au Nord au Sud des gorges de la Vire et de la Souleuvre, les versants des vallées encaissées, soulignant ainsi le réseau hydrographique et renforçant l'ambiance naturelle des gorges et vallées et des zones assez étendues à la limite Nord de cette sous-unité (forêt l'Evêque, bois de Brembois...).

Dans ce secteur, les principaux enjeux paysagers sont liés :

- au caractère naturel et agreste des gorges de la Vire et de la Souleuvre. Cette valeur est reconnue à travers les circuits touristiques qui empruntent ces zones ;
- aux boisements dont la présence dans le paysage est souvent renforcé par leur situation topographique sur des versants ou des crêtes.

Les sensibilités de ces paysages découlent :

- des risques d'effets de silhouette au franchissement des principales lignes de force du relief. C'est notamment le cas pour les collines qui dominent, au Sud, les gorges de la Vire et de la Souleuvre et qui constituent une limite visuelle fortement perçue depuis le Sud ;
- des contrastes entre l'ambiance intimiste et naturelle des gorges et les caractéristiques « industrielles » d'une ligne THT ;
- de l'ouverture éventuelle de tranchées dans les boisements pour permettre le passage de l'ouvrage. Elles souligneront le tracé de l'ouvrage (contraste de couleur, de texture... entre la zone déboisée et la forêt).

5.2.3. LE BOCAGE DE VIRE ET DE LA VALLEE DE LA SEE

Cette unité paysagère s'étend entre, au Nord, la ligne de crête qui barre la zone d'étude du Nord-Est au Sud-Ouest entre Villedieu-les-Poêles et le Bény-Bocage et, au Sud, la côtière qui traverse la zone d'étude d'Est en Ouest et qui est jalonnée par Mortain et Domfront.

Le relief et la topographie conduisent à identifier deux sous-ensembles paysagers dans ce secteur :

- dans la partie centrale, une zone de collines bocagères qui est limitée au Sud par la rupture de pente de la vallée de la Sée et de l'Egrenne ;
- au Sud, une zone au relief plus marqué organisée en bande Est/Ouest, avec la large vallée de la Sée et ses affluents et les reliefs qui les dominent au Sud.

■ LE BOCAGE VALLONNE

Dans cette partie centrale autour de Vire, Villedieu-les-Poêles et Tinchebray, le relief est doucement vallonné. Localement, quelques mouvements topographiques plus importants sont à noter à l'Est et au Sud-Est de Villedieu-les-Poêles et au Nord-Est de Vire, entre les vallées qui sillonnent ce secteur. La Vire, beaucoup moins encaissée que dans le secteur précédent, traverse cette zone selon une orientation Nord/Sud. La Sienne, qui prend sa source dans le secteur de la forêt domaniale de Saint-Sever, s'écoule vers l'Ouest jusqu'à Villedieu-les-Poêles. Sauf pour des vues proches, le rôle du relief dans l'organisation et la perception des paysages est donc limité.



Bocage (Sourdeval)

La trame bocagère est souvent lâche, les cultures, notamment de céréales, se développent en grandes parcelles. L'agriculture apparaît moins diversifiée que plus au Nord : les vergers sont absents et les prairies et cultures céréalières occupent l'ensemble du territoire. Dans ce paysage doux et assez ouvert, les vues portent souvent à distance.

Dans certains secteurs, le réseau de haies est plus dense, le relief plus vallonné. C'est le cas notamment autour de la forêt de Saint-Sever. L'ambiance agreste des paysages, les vues plus courtes et plus intimes caractérisent alors les paysages. Dans ce paysage campagnard, aucun élément paysager marquant n'émerge réellement : le regard explore le territoire, suit une ligne de crête, découvre un clocher ou un château d'eau. Le paysage est relativement uniforme.

Autour des villes et villages, le bâti récent se développe et contraste avec le bâti traditionnel. Le dynamisme est nettement perceptible autour de Vire, notamment au Nord-Est de l'agglomération où se développent les zones d'activités économiques et commerciales.

La vaste forêt domaniale de Saint-Sever s'étend sur un secteur au relief plus marqué, dominant le bocage, ce qui confère à cette forêt un rôle de repère visuel. Localement, des plantations de résineux contrastent avec les feuillus et créent une ambiance plus sombre, moins naturelle dans ce contexte. Le vaste lac-réservoir du Gast enserré de forêts, diversifie le paysage.

A noter également, entre la forêt de Saint-Sever et Vire, le lac-réservoir de la Dathée où se pratiquent des activités nautiques. Un golf accompagné d'un ensemble immobilier s'étend entre le lac et la colline du bois de la Haye.

Les enjeux paysagers de ce secteur sont, dans une approche globale, liés au caractère agreste, campagnard de l'ensemble du secteur à l'exception des abords des principales agglomérations. Localement, des enjeux plus marqués doivent être signalés : forêt de Saint-Sever, lac et zone de loisirs de la Dathée.

Les sensibilités résultent :

- du caractère ouvert du paysage et du relief globalement peu présent. Dans ce contexte, ni le relief ni la végétation ne pourront réellement masquer l'ouvrage. Il sera donc perceptible sur des linéaires notables, aussi bien depuis le bâti que des axes de communication ;
- des principales lignes de relief où l'ouvrage pourra générer des effets de silhouette largement perçus ;
- des sites particuliers de la forêt de Saint-Sever et du lac de la Dathée.

■ LA VALLEE DE LA SEE ET LA LANDE POURRIE

Cette unité se caractérise par un relief nettement plus marqué qui contraste avec les secteurs à la topographie douce qui l'encadrent au Nord et au Sud.

A l'Est de Mortain, les reliefs de la Lande Pourrie dépassent les 300 m d'altitude. Ils dominent de près de 200 m les territoires situés plus au Sud. Dans leur partie Sud, les pentes sont soutenues, entrecoupées de barres rocheuses (grès ou schistes du Briovérien) dont certaines sont classées à l'inventaire des Sites, couvertes de forêts (feuillus, résineux) : ces versants forment un paysage pittoresque et remarquable dans un contexte général de relief doux couvert de bocage. C'est au sommet de ces versants que sont implantées les villes de Mortain et de Domfront. Elles bénéficient, depuis leur point haut, de vues panoramiques vers le bocage qu'elles dominent. Inversement, pour les perceptions depuis la plaine, ces villes perchées constituent des points forts du paysage qui attirent et focalisent les vues.



Ferme dans la Lande Pourrie

Positionnés juste à l'Est de la ville et du site remarquable de Mortain, les boisements et barres rocheuses (rochers d'Hamon, rocher du Balcon, roche en Chat...) sont identifiés par le Parc Naturel Régional Normandie-Maine comme des zones de forte sensibilité paysagère. La Sonce traverse cette barre de relief à la Fosse Arthour (site classé) remarquable au plan paysager et valorisé pour les loisirs et le tourisme.



La Sonce traverse le site classé de la Fosse Arthour

Ce mouvement de relief se poursuit, de manière moins accentuée et dans un paysage bocager jusqu'au-delà de Domfront. Les enjeux paysagers sont alors plus modérés.

La charte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine (approuvée le 24 mai 1996 pour la période 1996-2006) précise que « *afin de maintenir l'intégralité de ses paysages, le Parc se fixe pour objectif :*

- ...
- *pour la haute-tension : la mise en souterrain dans les zones à forte sensibilité paysagère ».*

Si la charte ne précise aucun objectif pour la Très Haute Tension dans ces secteurs, il convient de les considérer comme des enjeux paysagers forts et sensibles au passage d'une ligne THT.

Au Nord de ce secteur, les collines dont l'altitude dépasse localement 300 m sont couvertes par un bocage dense et de belle venue.

A l'Ouest de Mortain, les reliefs précédents se prolongent. Même s'ils constituent encore un accident topographique notable, ils ne présentent plus le même attrait paysager (pas de barres rocheuses, relief moins vigoureux, altitude dépassant à peine 200 m). Vers l'Ouest, entre les vallées de l'Oir (au Sud) et de la Sée (au Nord), ces reliefs prennent la forme d'un compartiment surélevé large de 3 à 4 kilomètres entre les deux vallées dont les versants sont soulignés et ponctués par des boisements. Au Nord de cette zone, la vallée de la Sée présente deux physionomies bien différentes. Entre Sourdeval et Chérence-le-Roussel, c'est une vallée étroite et encaissée qui offre des paysages pittoresques et typés. C'est dans ce secteur qu'est implanté l'écomusée de la vallée de Brouains qui présente, dans un ancien moulin, différentes thématiques liées à l'eau. Au-delà de Chérence-le-Roussel, la vallée s'élargit et s'évase dans un paysage ouvert. Un rideau d'arbres accompagne la Sée et souligne son cours. Le paysage est alors moins pittoresque et moins typé que dans le secteur précédent. Il en est de même entre Sourdeval et Mortain.

Dans tout ce secteur, deux enjeux paysagers majeurs émergent : les reliefs à l'Est de Mortain et la vallée encaissée de la Sée. Il s'agit de paysages dont la valeur est reconnue et valorisée par la fréquentation touristique.

Sur le reste du territoire, les enjeux paysagers sont moindres. Leur sensibilité est liée principalement aux vues depuis l'habitat et les voies de circulation, notamment pour le franchissement des points hauts (effet de silhouette).

5.2.4. LA VALLEE DE LA MAYENNE ET SES ENVIRONS

Cette unité s'étend entre :

- au Nord, les versants qui descendent de la Lande Pourrie et qui servent de support aux villes de Mortain et de Domfront ;
- à l'Est, une limite imprécise et floue jalonnée par quelques reliefs à l'Est du Teilleul, la ville de Gorrion et la forêt de Mayenne, puis à l'Ouest de Laval, les zones d'étangs au Nord d'Argentré-du-Plessis ;
- au Sud de Laval, la transition est très progressive vers les paysages du Haut-Anjou Mayennais.

Le paysage de ce secteur est structuré autour de l'axe Nord-Sud de la rivière Mayenne que suit la RN162 qui relie les principales villes du département : Mayenne, Laval et au Sud de la zone étudiée, Château-Gontier. L'ensemble de ce paysage est marqué par les cours d'eau qui convergent vers la Mayenne.

Au Nord, la poirairie claire du Domfrontais présente des altitudes peu élevées et un relief peu marqué qui caractérisent ce secteur. Les vergers de poiriers de plein vent avec leurs arbres à la structure pyramidale qui peuvent atteindre 20 m de haut et vivre 250 ans déterminent un paysage typé et original. Les tempêtes qui ont balayé la région dans les 15 dernières années ont largement contribué à éclaircir la poirairie (arbres mis à terre) et à lui ôter une partie de son originalité paysagère. Récemment, les cultures et les vergers de pommiers sont apparus et participent à l'évolution de ce paysage. On note également la présence de fermes anciennes à pans de bois qui contribuent à l'originalité de ce paysage.



Poirairie (Domfront)

Au Sud de la poirairie, le relief reste peu marqué et les altitudes peu élevées. Il s'agit d'un bocage clairsemé. Les cours d'eau, la Mayenne et ses affluents font partie de ce paysage. Ils sont plus ou moins enfoncés dans la plaine et soulignés de rideaux d'arbres d'épaisseur variable. Les cultures céréalières et la maïsiculture dominent un paysage qui apparaît homogène. Le réseau des haies est peu dense.

A l'aval de Mayenne, la rivière est endiguée. Les coteaux agricoles alternent avec les versants escarpés et boisés. A partir de Montflours, la Mayenne s'encaisse, les versants sont abruptes et couverts de boisements.



La Mayenne à Montgiroux

Cette unité paysagère se caractérise par une présence assez marquée de boisements par comparaison avec les unités précédentes. Associés aux étangs, ces boisements caractérisent plus particulièrement certains secteurs : Port Brillet, le Sud de Laval et le secteur Jublains-Montsûrs. Ils déterminent par effet de contraste avec les territoires agricoles, des ensembles à ambiance plus naturelle.



Etang de la Forge à Port Brillet

Le dynamisme apparaît réellement autour des principales agglomérations et, notamment, celles de Mayenne et surtout de Laval. Les roclades, les zones commerciales marquent la proximité de la ville et contrastent avec l'ambiance plus rurale du reste du territoire.

5.2.5. LES MARGES DE LA BRETAGNE

Cette unité paysagère se développe au Sud de l'escarpement de Mortain. Elle se caractérise par :

- un relief sans accident majeur, mais qui est toujours présent sous forme de douces ondulations. Les villages sont souvent implantés au sommet des croupes, renforçant le rôle de repère visuel et de point d'appel des clochers ;
- le bocage est lâche, à grande maille, les haies sont généralement peu denses, ne constituant pas un obstacle au regard qui peut les traverser. C'est souvent un bocage d'émousses et de cépées, principalement constitués de châtaigniers ;
- les cultures, et notamment le maïs, prennent une place de plus en plus importante. Il en résulte un paysage qui évolue fortement au fil des saisons : terre labourée, vert tendre des jeunes pousses, marron-brun du maïs à maturité pouvant bloquer les vues depuis les routes.



Cultures (Saint-Hilaire-du-Harcouët)

En parcourant ces paysages, on perçoit toujours l'organisation sous-jacente soit du parcellaire, soit du bocage. C'est un paysage domestiqué où aucune place n'est laissée à l'improvisation de la nature. L'absence de friche ou de jachère renforce cette sensation qui peut être rassurante : aucun espace n'est à l'abandon. Autour des fermes, des hameaux et des petits villages, les vergers animent et diversifient le paysage, notamment au printemps.

Cette unité est traversée par la vallée de l'Ernée. A l'amont d'Ernée, la vallée s'élargit progressivement depuis la source. La rivière marque le paysage. Au niveau de la ville positionnée sur un accident topographique, la rivière s'encaisse. Ses berges sont plus densément boisées. A l'aval d'Ernée, la rivière redevient un élément discret dans le paysage.

Dans cet ensemble paysager relativement homogène, quelques sites introduisent une certaine diversité :

- la vallée encaissée de la Sélune à l'aval de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Les berges pentues et boisées dominent le cours de la rivière et déterminent un paysage d'ambiance plus naturelle, renforcée par le cours sinueux de la rivière. Le barrage de Vézins crée une retenue autour de laquelle se sont développées des activités touristiques et de loisirs liées à l'eau ;



La Sélune au Pont des Briards

- la forêt de Mayenne qui, par son étendue, est un élément marquant du paysage.



Forêt de Mayenne

Quelques accidents topographiques, parfois soulignés par des boisements, émergent d'un relief globalement peu marqué et constituent des points d'appel dans le paysage, telle la butte boisée au Sud de Juvigné.

5.2.6. LE HAUT-ANJOU MAYENNAIS

Au Sud de Laval et au-delà d'une ligne jalonnée par les petites villes du Pertre et de Nuillé-sur-Vicoin, on entre progressivement dans le Haut-Anjou Mayennais. Le paysage bocager disparaît peu à peu même si quelques haies subsistent. Le relief est très doux avec des vallonnements étirés aux pentes à peine marquées. Les parcelles sont de grandes dimensions et souvent vouées à la culture céréalière (blé...). Dans ce paysage, les vues portent loin. Le paysage se caractérise par :

- son ouverture. Ni la végétation, ni le relief ne parviennent à limiter le champ des visions ;
- sa grande échelle interne ;
- la dominante des lignes et des structures horizontales.



Grandes cultures (Le Pertre)

Les cours d'eau sont ici peu présents. Au sein de cet ensemble au relief peu marqué, la vallée de la Mayenne se distingue. Enfoncée dans le relief doux, elle est plus large, bordée d'amples coteaux. Les boisements tiennent une place importante, accompagnant et soulignant le cours de la rivière. Cette vallée offre des paysages très attractifs et des lieux de détente privilégiés.

5.2.7. LE PAYS DE L'ERVE

Cette unité se situe en bordure Sud-Est de la zone d'étude et marque une transition douce entre les paysages de bocage que l'on trouve plus à l'Ouest et les paysages de champs ouverts et céréaliers de la campagne mancelle. Elle se caractérise par :

- un relief relativement plat, en dehors des vallées qui entaillent les formations calcaires (vallées de l'Erve dans le secteur de Saulges, par exemple) ;
- un paysage de cultures céréalières et de prairies dans un système de haies bocagères assez lâche mais qui structure encore le paysage.

Sur les affleurements calcaires, une végétation différente apparaît : le buis et le genévrier forment localement des landes qui marquent et diversifient le paysage. Les vallées de la Vaiges et de l'Erne sont des éléments importants du paysage. Elles entaillent assez profondément les plateaux agricoles au bocage lâche. Au sein de ces vallées, les visions sont plus courtes et axées dans le sens de la vallée. Les fonds, souvent plats, où la présence de l'eau peut être soulignée par des plantations de peupliers, contraste avec la raideur des versants parfois marqués par des barres calcaires. Dans ces vallées, quelques éléments bâtis remarquables, tels que le château de Thévallès, enrichissent le paysage.



Vallée de l'Erve (site classé)



Château de Thévallès

5.2.8. L'EST DE LA BRETAGNE

Autour de Fougères, de Vitré et de Rennes, le paysage breton, même s'il offre des ambiances rappelant celles de la Basse-Normandie et de la Mayenne proche, marque quelques évolutions. Le bocage présente une mosaïque de champs et de cultures entourés de haies vives, les bourgs et les villages sont nombreux. Le relief est en général peu prononcé même si les vallées sont quelque peu enfoncées.

Autour de Fougères, les herbages dominent et soulignent la vocation laitière du territoire. Au Nord de la ville, la forêt, par son étendue, caractérise le paysage et contraste avec les espaces agricoles environnants. En allant vers Vitré et Rennes, des évolutions apparaissent : le réseau bocager s'éclaircit, les cultures céréalières en grands champs deviennent dominantes dans le paysage. Elles dégagent une image plus dynamique et plus moderne. L'échelle interne du paysage devient plus importante et ce d'autant plus que le relief reste toujours peu marqué.

Entre Vitré et Rennes, on peut distinguer deux sous-unités ;

- au Nord de la vallée de la Vilaine, les boisements sont nombreux (forêt de Rennes, forêt de Liffré, forêt de Chevré, bois des Pruniers, bois de Beaufeu...) et animent le paysage. Quelques étangs et lacs-réservoirs diversifient les ambiances paysagères et peuvent servir de support à des activités de loisirs ;



Forêt de Liffré

- au Sud, dans un secteur où le relief est peu marqué, les grandes cultures sont largement dominantes, même si quelques bois peu étendus ponctuent le territoire (bois de Gervis, bois de Cornille).

Dans ce paysage, la vallée proprement dite de la Vilaine ne joue qu'un rôle modeste. La proximité de l'agglomération rennaise est bien perceptible dans le dynamisme de l'habitat, avec notamment « les extensions pavillonnaires autour des villages (Liffré, Acigné...) et la concentration des voies de communication.

Projet Cotentin Maine

PAYSAGE

Le marais

Le bocage de la
région de Saint-Lô

Le bocage de Vire et
la vallée de la Sée











Les marges de
la Bretagne

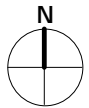
L'Est de
la Bretagne

La vallée de la Mayenne
et ses environs

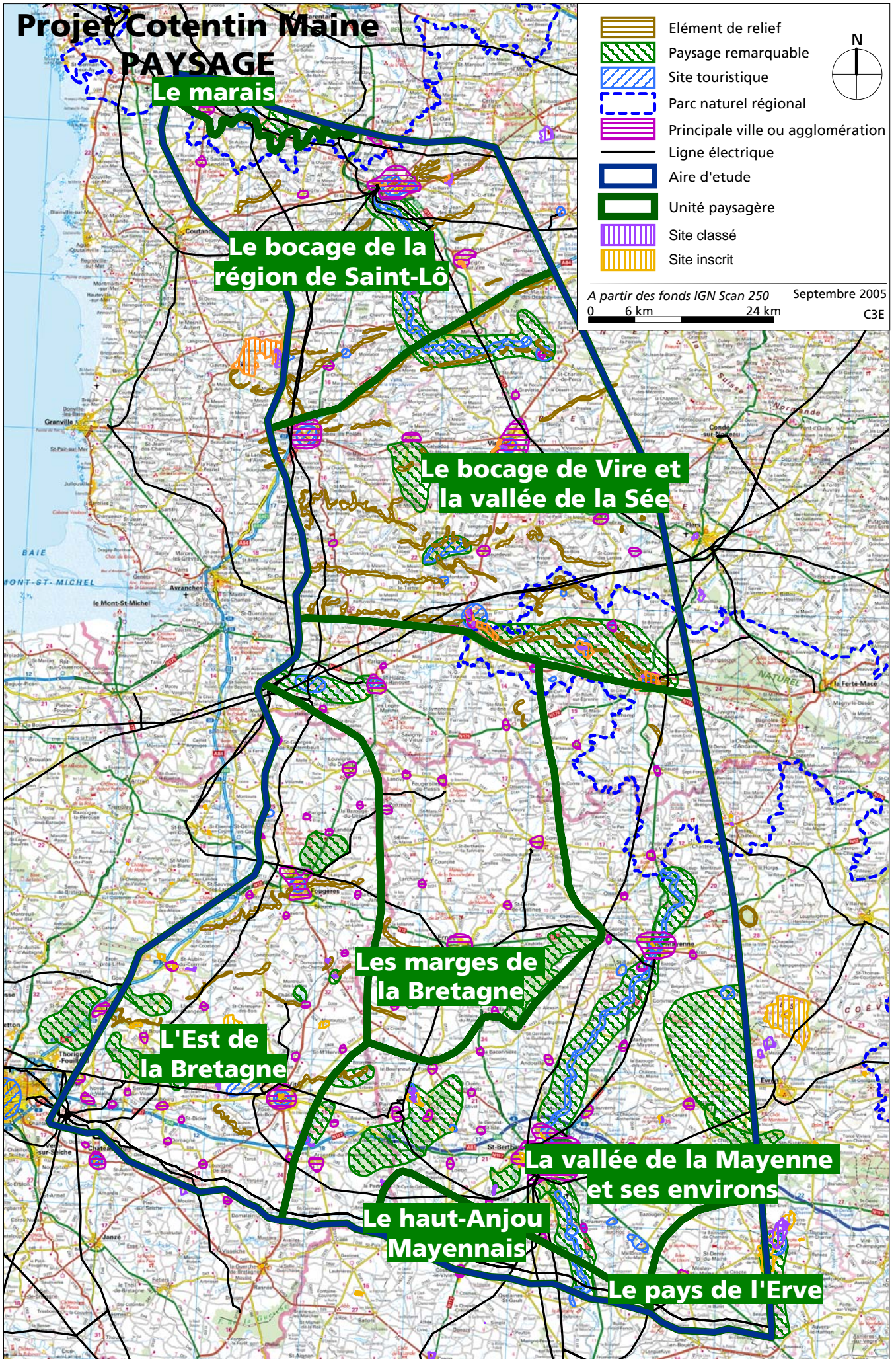
Le haut-Anjou
Mayennais

Le pays de l'Erve

-  Elément de relief
-  Paysage remarquable
-  Site touristique
-  Parc naturel régional
-  Principale ville ou agglomération
-  Ligne électrique
-  Aire d'étude
-  Unité paysagère
-  Site classé
-  Site inscrit



A partir des fonds IGN Scan 250 Septembre 2005
0 6 km 24 km C3E



5.3. PRINCIPALES SENSIBILITES DU PAYSAGE –PATRIMOINE – PAYSAGE VIS-A-VIS D'UNE LIGNE TRES HAUTE TENSION

Les enjeux et les sensibilités du paysage sont liés :

- aux perceptions visuelles et notamment au paysage de proximité de l'habitat et des sites touristiques ou de loisirs ;
- à certaines configurations topographiques qui peuvent renforcer la prégnance de l'ouvrage dans le territoire ;
- à la qualité particulière de certains paysages et notamment les quelques sites classés ou inscrits (vallée des étangs à Port Brillet, vallée de l'Erve, étang de Chevré, Fosse Arthur ...).

5.3.1. PERCEPTIONS VISUELLES ET CADRE DE VIE

Le cadre de vie de l'habitat aggloméré ou diffus, dont le paysage de proximité est une composante importante, est un enjeu majeur sur la zone étudiée. Le paysage de proximité est perçu et vécu quotidiennement par les habitants. La sensibilité du paysage de proximité de l'habitat au passage d'une ligne électrique varie localement, en fonction de différents facteurs tels que :

- la densité du bâti qui permet ou non un passage à une certaine distance de l'habitat ;
- la topographie qui favorise ou bloque les vues ;
- la présence ou non d'écrans végétaux et leur densité ;
- l'orientation des façades principales et des ouvertures ;
- ...

Les zones touristiques ou de loisirs (golfs, sites d'escalades, rivières fréquentées pour le canoë-kayak ou la pêche, bases de loisirs nautiques), les itinéraires historiques (bataille de Normandie...), de découverte (routes du Poiré, du granit) et de randonnée (pédestre, équestre...), présentent le même type de sensibilité au passage de l'ouvrage.

5.3.2. CONFIGURATIONS RENFORÇANT LA PRESENCE VISUELLE DE L'OUVRAGE

Dans la zone d'étude, deux types de configuration peuvent renforcer la présence visuelle de l'ouvrage dans le paysage :

- les lignes de relief qui structurent le territoire et qui, compte tenu de leur orientation Nord-Est/Sud-Ouest ou Est-Ouest, devront être franchies. On peut notamment mentionner les reliefs qui s'étendent entre les secteurs de Saint-Martin-les-Besaces et de Villedieu-les-Poêles, entre la forêt de la Lande Pourrie

et les environs de Brécey, la côtère Sud du bocage... ainsi que de nombreux mouvements topographiques qui, même s'ils sont peu élevés, se marquent par leur dénivelé (par exemple, butte au Sud de Juvigné). Ces lignes de relief sont sensibles, d'une part car elles constituent des limites visuelles sur lesquelles les regards viennent régulièrement butter et, d'autre part, en raison de l'effet de silhouette (pylône se détachant sur le fond du ciel) qu'induit nécessairement l'implantation de supports pour leur franchissement ;

- les boisements, qu'ils s'étendent en masse compacte dans les plaines ou qu'ils couvrent les versants des reliefs (cf supra). Le passage de l'ouvrage dans ces forêts s'accompagne du déboisement d'une tranchée qui, par effet de contraste, souligne le tracé.

5.3.3. PAYSAGES PARTICULIERS

Dans la zone d'étude, un certain nombre de paysages se distinguent par leur composition et leur organisation particulière. Il s'agit des paysages suivants.

■ PAYSAGES DE VALLEES ENCAISSEES

Ces paysages se caractérisent par une ambiance souvent intime, par le contraste entre un fond alluvial horizontal et des versants raides, par la présence d'affleurements rocheux et/ou de boisements et par l'importance de l'eau. Les principaux paysages de ce type sont :

- les vallées de la Vire entre Saint-Lô et Saint-Charles-de-Percy et de la Souleuvre, avec notamment les sites des Rochers de Ham, des gorges de la Vire, du viaduc de la Souleuvre ;
- les gorges de la Sée entre Sourdeval et le Mesnil-Tove avec, en particulier, l'écomusée de l'eau ;
- la vallée de la Sélune à l'aval de Saint-Hilaire-du-Harcouët ;
- la vallée de la Mayenne à l'aval d'Ambrières-les-Vallées ;
- la vallée de l'Erve.

Ces paysages sont sensibles au passage d'une ligne électrique en raison des contrastes d'ambiance, des effets de silhouette et de l'effet de coupure de l'axe d'une vallée par l'ouvrage (confrontation entre la ligne de force de la vallée et celle de l'ouvrage).

■ **PAYSAGES DIVERSIFIES AVEC DES BOISEMENTS, DES ETANGS OU PLANS D’EAU ET/OU UN RELIEF PARTICULIER**

On peut inclure dans ce type de paysages :

- la frange Sud des marais du Cotentin et du Bessin au Nord de la zone d’étude, bien représentée par le marais Saint-Clair (y compris la Maison des Marais) dans le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ;
- la forêt de la Lande Pourrie, secteur qui associe affleurements rocheux (Est de Mortain, Fosse Arthur...), des boisements, un bocage dense de grands arbres, le site de Mortain... dans le Parc Naturel Régional de Normandie-Maine ;
- les secteurs de forêts et de plans d’eau : forêt de Saint-Sever et réservoir du Gast, les forêts et étangs de la zone comprise entre Aron, Jublains, Montsûrs, le secteur de Port Brillat avec la forêt du Pertre, le bois de Misedon et les étangs de Launay-Villers, les boisements et étangs situés au Sud de Laval, entre Rennes et Vitré, la forêt de Fougères...

La sensibilité de ces paysages résulte principalement de l’effet de contraste entre l’ambiance relativement naturelle de ces secteurs et l’image standardisée de la ligne. Elle est, au moins localement, moins forte que pour les paysages de vallées.









Synthèse

ENJEUX	SENSIBILITE	COMMENTAIRE
Perceptions visuelles et cadre de vie.	Globalement forte	Variation locale en fonction de la densité du bâti, de la topographie, de la végétation...
Zones touristiques et de loisirs.	Forte	
Lignes structurant le relief et relief isolé.	Forte à moyenne	Contribuent à mettre en évidence visuellement l’ouvrage.
Forêts	Forte à moyenne	Incidences visuelles de la tranchée.
Paysages particuliers ou remarquables.	Globalement forte	Vallées encaissées, paysages diversifiés (bois, plan d’eau...).

Projet Cotentin Maine

SYNTHESE DES SENSIBILITES



-  Aire d'étude
-  Principale agglomération
-  Principal mouvement de relief structurant le paysage
-  Paysage sensible
-  Paysage très sensible
-  Principale zone de loisirs
-  Zone naturelle sensible
-  Parc naturel régional

A partir des fonds IGN Scan 250 Sept. 2005
 0 6 km 24 km C3E

Bâti diffus plus dense qu'au sud

Bâti diffus moins dense qu'au nord

PNR des marais
du Cotentin et du Bessin

PNR
Normandie-Maine

